

Image not found or type unknown



Retour d'article non satisfaisant

Par **claud**, le **11/03/2010** à **15:23**

Bonjour,

Merci pour la réponse reçue.

J'ai bien noté qu'un logiciel (dans ce cas un logiciel éducatif) ne pouvait pas être retourné (art L 121-20-2 du code de la consommation) si descellé par le consommateur.

Dans mon cas, je n'ai rien descellé, dans la mesure où le cd room était dans son compartiment de protection ouvrable sans cellophane et dans un colis d'emballage avec d'autres accessoires.

Donc peut-on y voir une certaine différence d'appréciation ?

Merci